
[Imprimer](#)

Brexit - Plusieurs scenarii possibles

Image

Le mardi 29 janvier, les députés britanniques ont adopté un amendement ordonnant à la Première ministre britannique d'obtenir des changements sur la question de la frontière entre les deux Irlandes.

La Chambre des communes a adopté par 317 voix contre 301 un amendement **imposant à la Première Ministre de retourner à Bruxelles négocier l'accord sur le Brexit.**

En effet, l'accord scellé par la première ministre britannique avec l'Union européenne, le 25 novembre 2018 devait inscrire dans le marbre le principe d'un **'backstop', un filet de sécurité permettant une conservation partielle des règles des Vingt-Sept en Irlande du Nord**, pour ne pas rétablir de frontière physique avec la République d'Irlande au moment de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Deux mois plus tard, **la disposition est toujours rejetée en bloc** par le parlement britannique qui a donné le 29 janvier, mandat à Theresa May pour demander aux négociateurs européens son remplacement par un dispositif alternatif sans faire de proposition plus détaillée. C'est exactement ce que souhaitait Theresa May.

Mais l'Union Européenne a immédiatement opposé une fin de non-recevoir à Londres. Même si Theresa May a finalement trouvé un moyen d'obtenir une majorité, elle devra néanmoins composer avec des députés pro-Brexit qui ne montrent aucun signe à faire des compromis.

Pour l'instant **deux situations se dessinent :**

Dans le cas où le gouvernement chercherait un **deal**, il devra soumettre un nouvel accord et en discuter avec Bruxelles. La Première Ministre devra ensuite revenir devant le Parlement et le soumettre à un vote prévu le 14 février. Il y aura une période de transition jusqu'en 2020.

Le cas d'un **'no-deal'** c'est-à-dire d'une absence d'accord se précise face au refus des parlementaires de faire de l'Irlande du Nord un territoire temporairement à part. Dans ce cas, le 29 mars à 23h00 (GMT), le Royaume-Uni sortira de l'Union Européenne et deviendra un pays tiers exportateur soumis aux règles de l'OMC d'où la nécessité d'anticiper un no-deal.

La question néanmoins demeure : le gouvernement pourra-t-il respecter la date du 29 mars 2019 ?

Article rédigé en partenariat avec la CCI Franco-Britannique par Nathalie KENNEDY, Business



Sites web à consulter :

<https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>

<http://www.douane.gouv.fr/>